



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **1^{er} avril 2025 à 19 h 30**, à la salle du Conseil, 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert, le Conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

A) 212, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Numéro civique : 212, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

Numéro(s) du lot : 4 635 547

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme la construction d'une marquise, rendant la somme des marges latérales du bâtiment principal à 8,94 mètres, au lieu de 10 mètres, comme prévu la réglementation en vigueur.

Autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'aménagement d'un stationnement en cour latérale, qui est uniquement autorisé en cour arrière dans les zones de villégiature comme prévu la réglementation en vigueur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineures lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} avril 2025.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 10^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière